

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Conseil d'administration - URN****15 décembre 2023****Délibération n°CA-2023-21****Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

**Motion 1**

Proposition de motion soumise par la FEDER :

*Rédaction par la présidence de L'URN*

Le Conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie rappelle l'importance de la participation des étudiant.e.s à l'ensemble des conseils dans lesquels ils siègent.

Le Conseil d'administration rappelle la dispense d'assiduité dont bénéficient les étudiant.e.s élu.e.s.

Le Conseil d'administration rappelle la procédure du régime spécial d'études.

Le Conseil d'administration communique cette décision à l'ensemble des directeurs de composantes et de département.

*Approbaton de la motion*

Pour	28
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la motion**

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Laurent YON

